

## FICHE DE DEMANDE FORMULÉE AU TITRE DU HANDICAP

**ATTENTION** : CE DOCUMENT NE CONSTITUE PAS A LUI SEUL LA DEMANDE DE BONIFICATION,  
IL CONVIENT D'Y JOINDRE LES PIÈCES CITÉES \*

Nom d'usage : ..... Nom patronymique : .....

Prénoms : .....

Né(e) le ..... à .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Adresse mèl : .....@..... Téléphone : .....

Corps : ..... Discipline : .....

Etablissement d'affectation actuelle : ..... Ville.....

Stagiaire :  oui  non

Si vous avez déposé dans mon académie une demande de bonification médicale auparavant, merci de préciser l'année : .....  
et d'indiquer si cette demande concernait le mouvement inter ou intra-académique : INTER / INTRA\*  
\* (rayer la mention inutile)

**Attention : ces précisions ne vous dispensent pas de fournir un dossier réactualisé.**

**Le handicap (notifié par la MDPH) concerne :**

l'intéressé(e) (\*)  un enfant à charge  le conjoint

**(\*) dans le cas où le handicap concerne l'intéressé(e) :**

J'autorise le docteur Vincent à communiquer la RQTH à la division des personnels enseignants :  oui  non

**5 premiers vœux (tels que libellés dans le dossier du mouvement) :**

1. ....
2. ....
3. ....
4. ....
5. ....

**\*Pièces à joindre obligatoirement à ce document :**

- Courrier détaillé de votre situation explicitant vos vœux
- Dossier médical de l'enseignant ou de son conjoint ou de son enfant (à charge de moins de 20 ans) comprenant :
  - Un bilan de situation détaillé et récent, effectué par le médecin généraliste ou par le médecin spécialiste concerné (nature et histoire de la pathologie, traitements suivis et/ou en cours, perspectives évolutives, retentissement professionnel tel que arrêts de travail pour congé de maladie et éventuellement prescription de tierce personne).
  - Les photocopies de toutes pièces utiles (compte-rendu opératoire, bulletin d'hospitalisation, interprétation d'imagerie médicale, bilan biologique, prise en charge rééducative, ...)
- Copie de la RQTH (ce document devra également être adressé à la division des personnels enseignants si vous n'en avez pas autorisé la transmission par le docteur Vincent) ou pour un enfant à charge de moins de 20 ans copie de la notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

**L'ensemble des pièces est à retourner sous pli confidentiel avant le 25 mars 2019 midi au :**

Rectorat de l'académie de Nantes  
Docteur VINCENT  
Service médico-social  
BP 72616  
44326 Nantes cedex 03